



LA MAURICIE ET LE CENTRE-DU-QUÉBEC PASSENT AU PALIER ORANGE - MESSAGE DE MARIE JOSÉE GODI, DIRECTRICE RÉGIONALE DE SANTÉ PUBLIQUE

Voici un message du Dre Marie Josée Godi, directrice régionale de santé publique :

"Il est important de changer ses comportements dès maintenant pour respecter les mesures sanitaires additionnelles. Il en va de notre responsabilité de chacun de contribuer à limiter la propagation du virus."

[Cliquez-ici pour plus d'infos ...](#)

MESURES EN VIGUEUR	
PA. 251	
Mesures Intermédiaires <small>Restriction au droit de certaines activités</small>	
Rassemblements privés	Maximum de 6 personnes OU 2 familles (donc 2 familles acceptées même si plus de 6 personnes)
Activités organisées dans un endroit public	Maximum de 25 personnes à l'intérieur et l'extérieur Dans un lieu avec permis d'alcool : activités dansantes interdites, fin de la vente d'alcool à 23 h, aucune consommation d'alcool après minuit (salles louées, lieux de culte, événements festifs, mariages, célébrations professionnelles ou scolaires, BBQ, pique-niques, etc.)
Auditoires et audiences dans un lieu public	Maximum de 250 personnes Personnes assises, relativement immobiles, parlent peu ou pas, sous supervision de personnel (salles de spectacle, théâtres, cinémas, etc.)
Bars, brasseries, tavernes et casinos	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool avancée à 23 h et fermeture à minuit
Restaurants	Maximum de 6 personnes par table Fin de la vente d'alcool à 23 h et aucune consommation d'alcool après minuit
Commerces	1 personne par ménage recommandée Services de livraison et aide des proches privilégiés pour les personnes à risque élevé de complications
Déplacements interrégionaux	Non recommandés
CHSLD	Visites à des fins humanitaires Visites des proches aidants apportant une aide significative
RPA	Maximum de 6 personnes présentes à la fois dans l'unité locative, incluant le résident

Votre gouvernement Québec 22 22

GÈRE BIEN TES RESTES - LA CAMPAGNE DE SENSIBILISATION DE LA MRC DRUMMOND CE POURSUIT

Voici un message de la MRC Drummond :

Les géants sont parmi nous... Coquille d'œuf, pelure de banane, épi de maïs, cœur de pomme et pilon de poulet viennent nous rappeler leur ardent désir de finir en compost!

Vous pouvez les rencontrer au centre-ville de Drummondville, à Saint-Majorique, à Saint-Germain et dans le secteur de Saint-Joachim.

Ce coup publicitaire s'inscrit dans la campagne menée par la MRC et la Ville de Drummondville pour promouvoir l'utilisation du bac brun et le compostage domestique.

Merci à la firme Gesterra pour sa précieuse collaboration à ce projet.



RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS!!

Avec l'automne qui s'installe tranquillement, la température est idéale pour les activités de plein air. La municipalité souhaite rappeler aux citoyens que les chiens doivent être tenus constamment en laisse dans les lieux publics, notamment au parc du Sanctuaire et dans les sentiers. De plus, il est interdit de laisser les matières fécales d'un chien sur un terrain public ou privé.

Si vous constatez la présence d'un chien errant, veuillez contacter la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD).



RAPPEL CONCERNANT LES CHIENS DANS LES LIEUX PUBLICS!!

Avec l'automne qui s'installe tranquillement, la température est idéale pour les activités de plein air. La municipalité souhaite rappeler aux citoyens que les chiens doivent être tenus constamment en laisse dans les lieux publics, notamment au parc du Sanctuaire et dans les sentiers. De plus, il est interdit de laisser les matières fécales d'un chien sur un terrain public ou privé.

Si vous constatez la présence d'un chien errant, veuillez contacter la Société protectrice des animaux de Drummond (SPAD).



[Consultez la fiche complète du CIUSSSMCQ..](#)

RETOUR SUR LE SONDAGE DES LOISIRS D'AOÛT 2019

Au cours des dernières années, l'accès aux infrastructures en sports et loisirs de la Ville de Drummondville a été grandement facilité. En 2016, la municipalité a signé une entente permettant aux citoyens de Saint-Majorique-de-Grantham d'avoir accès à toutes les infrastructures sportives et de loisirs de la Ville de Drummondville aux mêmes tarifs que les résidents de la Ville.

Afin d'obtenir le pouls de la situation, la municipalité a tenu une consultation citoyenne à l'été 2019. Cette consultation, à laquelle participaient des citoyens et différents intervenants du milieu, a permis d'identifier les besoins en matière de loisirs, sports et culture.



À la suite de cette consultation, des projets et des besoins ont été identifiés. Le conseil municipalité a souhaité valider les résultats de la consultation auprès de la population en sondant celle-ci. C'est ainsi que le sondage a été diffusé en ligne sur le site web de la municipalité du 15 août au 16 septembre 2019.

Se document se veut une synthèse des résultats obtenus lors du sondage.

[CONSULTEZ LES RÉUSLTATS ...](#)

MISE AU POINT CONCERNANT L'INTERDICTION DE CIRCULER EN VÉHICULE HORS ROUTE DANS LE PARC DE LA FORÊT DRUMMOND

La MRC de Drummond souhaite faire le point au sujet de la réglementation applicable au Parc régional de la Forêt Drummond qui interdit d'y circuler en véhicule hors route (VTT, motoneige, motocross, etc.).

La Forêt Drummond est un joyau naturel apprécié par des milliers de citoyens de la région en toutes saisons. C'est parce qu'elle souhaite mettre davantage en valeur ce lieu unique que la MRC a fait l'acquisition récemment des 20 km² de superficie qui appartenaient auparavant à Hydro-Québec. Cela n'inclut pas le parc du Sanctuaire, autrefois connu sous l'appellation du Centre La Plaine, qui appartient à la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et qui continue d'être sous la responsabilité de celle-ci.

[Lire la suite ...](#)

PAR RÉGIONAL DE LA FORÊT DRUMMOND, UN LIEU UNIQUE DE FORMATION

Récemment, plus de 60 membres de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec se sont arrêtés au Parc régional de la Forêt Drummond pour des séances de formation. Celles-ci portaient sur l'identification et la délimitation des milieux humides et de la ligne des hautes eaux dans le contexte particulier de l'aménagement forestier au sud du Québec.

Le Parc régional présente une mosaïque de milieux forestiers humides et non humides ayant fait l'objet de travaux d'aménagement par le passé. Olivier Deshaies, biologiste-botaniste chargé de la formation, souligne les caractéristiques exceptionnelles du territoire. « Il s'agit d'un grand massif de milieux forestiers de 20 km², lui-même inclus dans un massif boisé encore plus grand, de part et d'autre de la rivière Saint-François. Un tel ensemble de milieux forestiers, avec



plusieurs milieux humides et hydriques et situé le long d'une rivière d'importance, est unique dans les basses-terres du Saint-Laurent. »

[Lire la suite ...](#)

RÉGIE DU BAS-SAINT-FRANÇOIS : PETIT RAPPEL CONCERNANT LES BACS

La municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham et la Régie de gestion des matières résiduelles du Bas-Saint-François souhaitent vous rappeler de bien positionner votre bac lors des différentes collectes. Les bacs doivent être situés à au moins 30 cm des autres pour permettre au bras mécanique d'attraper les bacs. Le bac doit se situer à la limite de votre propriété et du chemin public.

Aussi, prenez note qu'il est important de ne pas déposer des matières avec un poids trop important comme tel des matériaux et des rebus provenant de travaux de construction. Cela risque d'endommager votre bac et ses roues. Si un bac est trop lourd ou en mauvais état, il ne sera pas récolté. Il est de la responsabilité du propriétaire de s'assurer que ses bacs restent en bon état.

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2020 À HUIS CLOS

Conformément aux recommandations du gouvernement du Québec visant à limiter la propagation du COVID-19, la Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham annonce que la séance ordinaire, du 5 octobre 2020, à 19h30, se tiendra à huis clos. Les citoyens sont invités à faire parvenir leurs questions à l'adresse dq@st-majorique.ca ou à déposer une lettre directement au bureau municipal dans la boîte à cet effet avant lundi, le 5 octobre 2020, à midi.

Nous vous remercions pour votre collaboration et vous prions d'accepter nos sincères remerciements. Nous vous invitons à suivre avec rigueur les directives gouvernementales afin de rétablir cette situation le plus rapidement possible.

[Consultez l'ordre du jour via notre site web ...](#)



Courriel envoyé à : EMAIL

Municipalité de Saint-Majorique-de-Grantham
1962 boulevard Saint-Joseph Ouest
Saint-Majorique-de-Grantham (Québec) | J2B 8A8 | Canada
819-478-7058 | info@st-majorique.ca

[Politique anti-pourriel](#) | [Rapporter un abus](#) | [Vous désabonner](#)

